

3D INNOV
Groupement d'intérêt économique au capital de 1 500 euros
Siège : 1133 Route du Chambou -47120 ST JEAN DE DURAS
978 101 640 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} septembre à 10 heures,

Les membres du groupement d'intérêt économique dénommé "3D INNOV", au capital de 1 500 € divisé en 150 parts de chacune 10 € de nominal, ayant son siège à ST JEAN DE DURAS (47120), 1133 Route du Chambou, se sont réunis au siège, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mme Valérie DUCOM représentant la société Cérès Innovation, membre du Conseil d'Administration.

SASU GL 3D, représentée par Monsieur Laurent GOURGUES, membre présent et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateurs.

Monsieur Laurent GOURGUES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'Assemblée est régulièrement réunie et peut valablement délibérer.

La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation donnée aux administrateurs de racheter 50 parts sociales en vue de les annuler,
- Réduction consécutive du capital social de 1 500 euros à 1 000 euros par diminution du nombre de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination d'un nouveau contrôleur de gestion en remplacement du contrôleur de gestion, démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du contrôleur de gestion,
- Modification des statuts relative à la mention du contrôleur de gestion statutaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

VU CC

La Présidente dépose sur son bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont joints les éventuels pouvoirs des membres représentés,
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée,
- les statuts.

La Présidente déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège dans les délais prévus.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la lettre de demande de retrait de la société SAS RAZ 3D, autorise les administrateurs à effectuer le rachat par la Société des 50 parts de 10 euros chacune, émises par la Société, détenues par la société SAS RAZ 3D, moyennant un prix de 10 euros par part sociale, soit au total, un prix de 500 euros.

Le prix sera payable comptant, à la date du 1^{er} septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, autorise la réduction du capital social de 1 500 euros à 1000 euros par annulation des parts rachetées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL

Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 €).

Il est divisé en cent parts égales de 10 euros chacune, entièrement libérées, attribuées aux membres du groupement de la manière suivante :

La société SASU GL 3D,
cinquante parts sociales en pleine propriété n°1 à 50, ci.....50 parts

UD
GL

La société SAS CERES INNOVATION,
cinquante parts sociales en pleine propriété n°51 à 100, ci.....50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Franck SIMIONI de ses fonctions de contrôleur de gestion notifiée le 13 juin 2024 à chacun des membres du groupement, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouveau contrôleur de gestion, à compter de ce jour:

Madame Valérie DUCOM,
demeurant La Soulinière, 44410 MOLLEVILLE,
pour une durée de deux exercices.

Mme Valérie DUCOM exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 17 des statuts.

L'Assemblée Générale décide que Mme Valérie DUCOM ne percevra aucune rémunération en qualité de contrôleur de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme Valérie DUCOM déclare qu'elle accepte les fonctions de contrôleur de gestion et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 17 des statuts le nom de l'ancien contrôleur de gestion sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau contrôleur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal ou d'un extrait pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

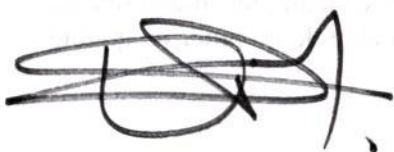
VJ Lr

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Cérès Innovation
Représentée par Valérie DUCOM



Le Scrutateur
GL 3D
Représentée par Laurent GOURGUES



Le Secrétaire
Laurent GOURGUES

